

©Thierry-Gabriel Debonnaire



DU LIEN, EN PRÉVENTIF ET EN CURATIF, SANS MODÉRATION

Après la [Cour des comptes](#), après l'[Inspection générale des affaires sociales](#) (Igas), un nouveau coup de projecteur sur la psychiatrie vient d'être porté par le [Conseil économique social et environnemental](#) (CESE). L'avis

« Améliorer le parcours de soin en psychiatrie » publié le 24 mars traite la psychiatrie en tant que partie de la médecine qui étudie et traite les maladies mentales et les troubles du psychisme, à distinguer de la santé mentale, qui relève du champ de la santé publique.

Dans ces rapports, nous retrouvons les grands thèmes : combattre les préjugés, obtenir des moyens à la hauteur des besoins... Mais surtout, tous dénoncent le manque de lien entre les acteurs du sanitaire, du social et du médico-social. Si la coordination « ne se proclame pas », elle doit être encouragée. Elle ne fonctionnera que si chaque intervenant est au clair sur le champ d'action de l'autre, ses habitudes, ses « façons de faire ». Il faut donc multiplier les occasions d'interactions, les formations croisées qui permettent à chacun d'intégrer les réponses proposées par l'autre, un préalable à la construction proactive des parcours de vie.

Il y a consensus, ou presque, sur le principe de libre choix de parcours pour la personne, en tenant compte de ses capacités et en mobilisant ses droits. Mais pour que ces droits soient efficaces, l'offre doit être au rendez-vous. Ça n'est toujours pas le cas.

La liste des situations où l'entourage est la roue de secours parce que les dispositifs d'accompagnements ne sont pas au rendez-vous est longue. Et cela sans identifier les capacités de l'entourage, sans identifier si des mineurs sont présents dans le foyer, sans identifier si la rupture de l'accompagnement/de soins entrainera une rupture de parcours...

Une préconisation du CESE suggère de mieux reconnaître le rôle des proches aidants en les informant et en les associant autant que possible aux prises de décisions. Espérons que cet avis sera entendu des décideurs au risque de voir l'entourage s'effondrer sous la pression imposée.

Les liens sont essentiels pour garder une bonne santé mentale. Comment alors ne pas dénoncer le regard stigmatisant porté par la société sur les pathologies psychiques ? Cette stigmatisation isole la personne plus sûrement et plus définitivement que les consignes de confinement. Nous demandons, comme cela l'a été porté par le CESE, que soit confiée à des professionnels du soin ou du travail social une mission de référent de parcours, chargé de coordonner et d'articuler les différentes prises en charge, afin de maintenir une inclusion sociale et de promouvoir un parcours de la personne dans l'environnement de son choix.

Et pour l'entourage ? Encore du lien, sans modération, pour retrouver la force d'avancer.

■ **Marie-Jeanne Richard, Présidente**

Soins sans consentement, dignité et respect des droits : l'Unafam lève le voile



L'Unafam vient de [publier](#) 135 rapports d'activité sur les soins sans consentement provenant du travail mené sur trois ans par 54 Commissions départementales des soins psychiatriques (CDSP). Ces documents révèlent des situations inacceptables quant au respect de la dignité des personnes et des libertés individuelles et illustrent le rôle essentiel des CDSP dans la défense des patients les plus vulnérables. Mais ces commissions ne bénéficient pas du soutien que

l'Etat leur doit selon la loi. Un quart d'entre elles fonctionnent en mode dégradé, souvent faute de l'appui des Agences Régionales de Santé (ARS), qui doivent en assurer le secrétariat. En supprimant en 2019 le magistrat dans la composition des CDSP, l'Etat confirme le peu de considération - ou l'embarras - que lui inspire cette institution de la démocratie sanitaire, présente sur le terrain. Mais casser le thermomètre n'a jamais permis de faire tomber la fièvre !

Psychiatrie : les rapports sur les parcours se multiplient

L'Unafam a été [auditionnée](#) dans le cadre de l'avis présenté le 24 mars par le Conseil économique, social et environnemental (CESE). Cet [avis](#) sans complaisance met en lumière les problématiques soulevées par notre [Baromètre](#). Il plaide pour une réponse globale et coordonnée qui garantisse le respect des droits, la dignité des personnes, et la participation des patients et de leurs proches aidants.

Le 16 février, le rapport de la [Cour des Comptes](#) mettait également en évidence l'insuffisance de coordination de l'offre de soins. Ses recommandations visent, là encore, à définir une politique de soins prenant en compte la qualité de l'accompagnement et la dignité des patients. Des conclusions que nous soutenons et partageons pleinement. Elles rejoignent celles de la mission de l'[Inspection générale des affaires sanitaires](#) (Igas), qui pointe la faiblesse du pilotage territorial et fait état, constat très dur, d'une absence de réflexion sur l'adéquation entre les besoins et l'offre. L'Igas préconise de désigner un chef de file (CMP référent doté en moyens) pour informer, renseigner, assurer les demandes sans solutions et animer un réseau sentinelle pour contribuer au repérage et à l'orientation précoce des pathologies émergentes.

Les trois rapports s'accordent sur la nécessité de créer de la ressource en faisant entrer les psychologues cliniciens dans le parcours de soin et en mobilisant les médecins généralistes. Nous vous tiendrons informés des suites qui y seront données.

Vaccin anti-Covid : place aux travaux pratiques

Suite à notre mobilisation et à la lumière des nouvelles données scientifiques disponibles, la Haute autorité de santé a mis à jour ses [recommandations](#) sur la priorisation des populations à vacciner contre la Covid-19. Elle élargit notamment aux personnes ayant des troubles psychiatriques (voir le [communiqué](#)). Le ministère de la Santé a introduit un critère d'âge : les publics prioritaires sont les personnes de plus de 50 ans présentant des troubles psychiques. Nous recommandons d'accompagner la vaccination en s'appuyant sur le personnel soignant des structures en charge du suivi, dont les centres médico-psychologiques (CMP). Retrouvez le récapitulatif des priorités sur [le site de l'Assurance maladie](#) et celui du [ministère de la Santé](#)

Stigmatisation : l'Unafam continue son combat contre les décrets sécuritaires

L'Unafam a été reçue le 17 mars par le cabinet du ministre de l'Intérieur suite à notre [lettre collective](#) dénonçant l'amalgame entre dangerosité et troubles psychiques. Malgré l'écoute attentive qui nous a été accordée, nous constatons une grande méconnaissance et des préjugés qui perdurent. En effet, la sécurité intérieure ne voit les personnes que pendant la crise. Or à côté de la notion de crise, il y a la rémission, le soin, le rétablissement. Avec les associations présentes et les personnes directement concernées par la maladie, nous avons suggéré que ces textes soient travaillés avec le ministère de la Santé et que le personnel du ministère de l'Intérieur soit formé aux troubles psychiques.

Pathologie duelle : l'importance des proches

Le 16 mars dernier, l'Unafam participait à la Journée Nationale Addictions et Troubles Psychiatriques organisée par la Fédération Addiction. Marie-Jeanne Richard y a rappelé l'importance de l'entourage comme facteur du rétablissement, et la nécessité pour cet entourage d'être soutenu pour pouvoir mieux comprendre et aider son proche en cas de pathologie duelle troubles psychiatriques et addictions. Nous avons aussi rappelé la stigmatisation et la culpabilisation, qui font obstacle à l'accès aux soins et à la demande d'aide, en particulier s'il y a des violences intrafamiliales. Le replay de l'intervention de notre présidente est disponible [ici](#)

Recherche : de nouvelles pistes pour améliorer les difficultés sociales des patients schizophrènes

L'Unafam, conjointement avec la FRC (Fédération pour la Recherche sur le Cerveau), a soutenu cette année le projet de Malika Auvray (ISIR, Sorbonne Université, Paris) « Dans les chaussures d'un autre : Améliorer la prise en perspective sociale grâce à la flexibilité spatiale chez les patients schizophrènes ». Ces travaux proposent un entraînement à la flexibilité spatiale notamment grâce à une ceinture tactile et à des stimuli pour les aider à « passer d'une perspective de soi à une autre ».

Focus

L'emploi accompagné dans la fonction publique

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) est un acteur essentiel de la politique handicap dans la Fonction publique. Vous trouverez, sur son [site Internet](#), un ensemble de

documents et de liens utiles pour vous informer sur les dispositifs d'emploi accompagné : les acteurs à solliciter, les liens utiles et des documents pratiques pour répondre à vos questions.

Schizophrénie : une formation à distance pour mieux communiquer avec son proche

L'Unafam propose un module e-learning pour les aidants. Ce module de formation en ligne est accessible à tous, gratuitement, sur notre plateforme [Form'Aidants](#). Pour aller plus loin, les [délégations](#) départementales Unafam proposent aux aidants des sessions de questions-réponses en visioconférence, ainsi que des journées « [Mieux accompagner un proche souffrant de schizophrénie](#) ». Retrouvez toutes les informations pratiques [ici](#).

Soins : une enquête sur l'accès à la santé orale

L'association SOSS (Santé Orale Soins Spécifiques) lance une enquête sur l'accès à la santé des personnes en situation de handicap pour écrire un plaidoyer en vue du congrès international de l'IADH à Paris (International Association for Disability and Health) en 2022. Rendez-vous [ici](#) pour répondre au questionnaire.

L'Unafam dans les médias

17/03 France 3 [Covid-19 : la santé mentale va mal en Pays de la Loire, l'une des conséquences de l'épidémie](#)

« *On voit des jeunes retourner vers des pratiques addictives.* » constate Philippe Hulin, délégué Unafam en région Pays-de-la-Loire. Un an après le début de la pandémie, comment prendre en charge les nouveaux venus en psychiatrie ? Quelles sont les répercussions de la crise sanitaire sur les personnes qui souffraient déjà de troubles psychiques « avant » et sur leurs proches ?

2/03 France Culture [La schizophrénie, loin des idées reçues](#)

« *Il n'y a pas de parcours subi, il est essentiel que les aidants soient informés et accompagnés pour qu'il puisse y avoir un parcours choisi.* » Dans l'émission « Grand bien vous fasse », avec notamment Nicolas Frank et Christophe André, au micro d'Ali Rebeih, Marie-Jeanne Richard évoque le sujet de la stigmatisation qui pèse sur les personnes souffrant de schizophrénie et sur leur entourage et insiste sur le diagnostic précoce et la formation des médecins généralistes.

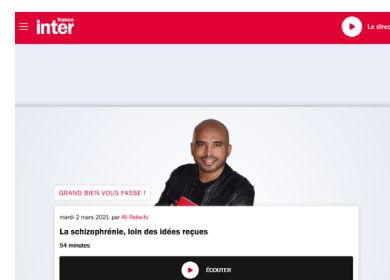
24/02 RCF Radio [Hôpital psychiatrique : état d'urgence en France](#)

« *On peut guérir de la maladie psychique, on peut au moins apprendre à vivre avec ces troubles. On peut même être heureux.* » Marie-Jeanne Richard était l'invitée de RCF pour l'émission « Je pense donc j'agis », aux côtés de Joy Sorman, auteur de « A la folie » paru chez Flammarion, qui raconte le quotidien des patients et des soignants en hôpital psychiatrique. « Un livre dans lequel chaque famille de patient hospitalisé peut reconnaître "son hôpital" » confie la Présidente de l'Unafam.

Pour en savoir plus, suivez-nous : [Facebook](#), [Twitter](#), [LinkedIn](#)



©Pixabay



Agenda

Stigmatisation, enjeux et perspectives

30-31 mars

En ligne - Journée mondiale des troubles bipolaires organisée par l'Association Argos 2001

[En savoir plus](#)

Personnaliser et intégrer les soins en santé mentale à l'ère digitale

10-13 avril

Congrès en ligne organisé par l'Association européenne de psychiatrie (EPA)

[En savoir plus](#)

Addictions et troubles de l'hyperactivité chez l'adulte

29 avril - Saint-Etienne

2e Rencontre thématique 2021 organisée par Loireadd'

[En savoir plus](#)

Savoirs expérientiels en santé mentale

9 avril

Webinaire organisé par le CCOMS

[En savoir plus](#)

▪ Foire aux questions Service Social ▪

Ma conjointe a un droit ouvert par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) à une Allocation adulte handicapé (AAH) pour reconnaissance de sa situation de handicap qui l'empêche de travailler. Mais elle ne la perçoit pas car mes revenus nous font dépasser le plafond de ressources de l'AAH dans un couple de 230 €. Y a-t-il une avancée dans ce projet de loi qui pourrait supprimer, dans le calcul de l'AAH, la prise en compte des revenus du conjoint ? Par ailleurs, quelle est la date limite des expulsions locatives dans le cadre de la crise sanitaire ? M. L. (Essonne)

Le 13 février 2020, l'Assemblée nationale a entériné en première

lecture ce projet de loi n° 319 et son article 3. Puis la Commission des affaires sociales du Sénat s'est positionnée le 5 mars 2021 en faveur de cette proposition de loi qui est revenue le 9 mars 2021 au Sénat (sous l'impulsion d'une pétition), qui l'a adoptée en première lecture.

A savoir : un régime transitoire est prévu pour certains allocataires de l'AAH qui auraient un mode de calcul actuel plus favorable et qui pourraient être les perdants de cette réforme (voir [ici](#)).

Conformément au sinueux parcours vers la création et de la promulgation des lois, cette proposition doit à présent être à nouveau soumise aux députés, en deuxième lecture

(toujours sans le soutien du gouvernement, a priori).

Par ailleurs, dans le cadre de la crise sanitaire, la trêve hivernale des expulsions locatives prendra fin le 1^{er} juin 2021 au lieu du 1^{er} avril 2021. Des mesures « exceptionnelles pour anticiper la sortie de trêve hivernale » sont évoquées par la ministre déléguée chargée du Logement, qui demande à ses services d'élaborer des plans d'action locaux pour permettre le relogement des familles et des personnes qui seraient sans domicile (voir [ici](#)).

■ Isabelle Debiasi - Assistante sociale
Unafam Région Île-de-France
isabelle.debiasi@unafam.org

▪ Le service écoute-famille vous recommande ▪

Dans ma tête : une série documentaire qui donne la parole à 10 jeunes adultes souffrant de différents troubles psychiques. A voir sur [France TV Slash](#) ou [YouTube](#).

▪ Formations pour les aidants ▪

► Journée Mieux accompagner un proche souffrant de schizophrénie

17/04/2021 : Embrun (05)

23/04/2021 : Château-Arnoux-St-Auban (04)

26/04/2021 : Lyon (69)

29/05/2021 : Clermont-Ferrand (63)

► Formation Mieux communiquer avec un proche ayant des troubles bipolaires

27 et 28/05/2021 : Dijon (21)

28 et 29/05/2021 : Bourges (18)

► Journée d'information sur la dépression sévère

10/04/2021 : Lyon (69)

25/05/2021 : Dijon (21)

► Journée d'information Troubles du comportement de l'enfant et de l'adolescent

17/04/2021 : Strasbourg (67)

05/06/2021 : Villefranche de Rouergue (12)

► Atelier d'entraide PROSPECT

9, 10, 11/04/2021 : Le Mans (72)

10, 11/04 et 29/05/2021 : Toulouse (31)

21, 22, 23/04/2021 : Lyon (69)

28, 29, 30/05/2021 : Paris (75)

Avec le soutien de la
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

ASSOCIATION RECONNUE
D'UTILITÉ PUBLIQUE

12, villa Compont 75017 Paris
Tél. : 01 53 06 30 43 / Écoute-famille : 01 42 63 03 03